

MARÉCHALERIE : la Basse-Normandie se mobilise autour de l'apprentissage

Le 29 juin 2007, à l'occasion de l'inauguration d'équi-ressources, la région Basse-Normandie a signé une charte qualité emploi/formation avec le conseil des chevaux, représentant la branche professionnelle équine. L'attention de la région, faisant écho à celle des professionnels et des formateurs, se porte particulièrement sur la préparation des maréchaux-ferrants à l'exercice de leur métier, et ce, dans toutes ses dimensions. Avec l'aide de la DRAF (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt), la réflexion se poursuit.

DES PARCOURS ADAPTÉS À CHACUN

La Basse-Normandie propose depuis la rentrée 2007 une formation BTM (brevet technique des métiers) par apprentissage à Saint-Hilaire du Harcouët (diplôme Chambre des métiers). Désormais, il est donc possible de préparer en région cette formation de niveau IV (niveau bac). Les sortants de 3^{ème} peuvent donc s'engager dans un cursus complet de formation par l'apprentissage. Certains s'inscrivent directement dans un BEPA Activités hippique (brevet d'études professionnelles agricoles)

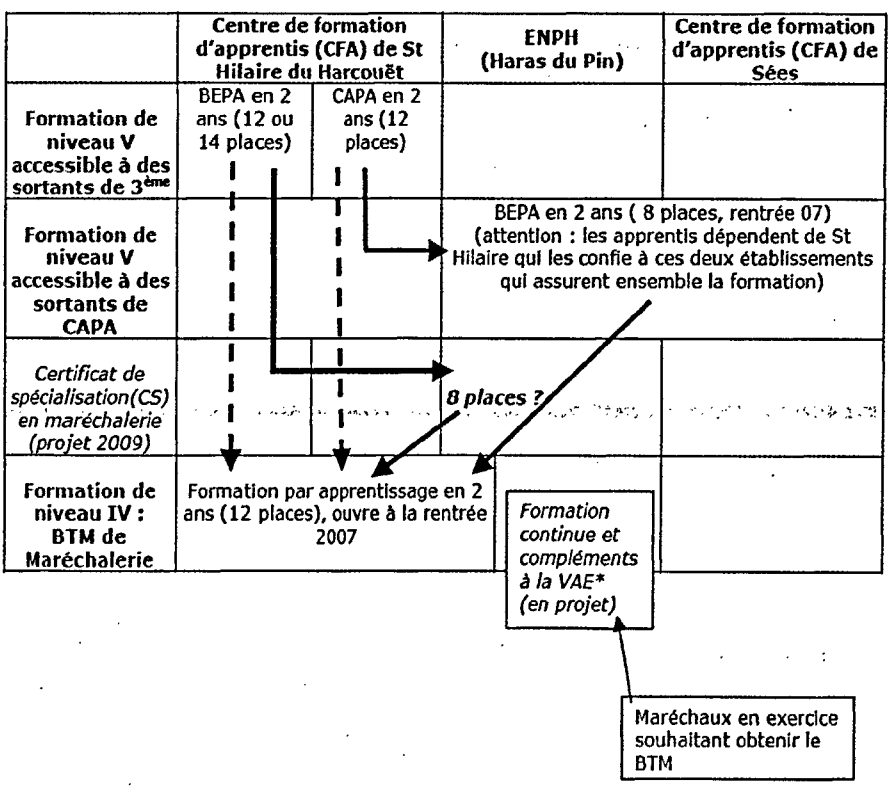
option maréchalerie (diplôme ministère de l'agriculture). Ils ont alors deux années de préparation avant d'obtenir leur diplôme qui leur donne le titre tant recherché de «maréchal-ferrant». Ils peuvent ensuite entrer, selon leurs résultats, en BTM maréchalerie en 2 ans. Leur formation complète dure alors 4 années. L'alternative actuelle consiste à préparer un CAPA de maréchalerie avant le BEPA. Pour se préparer aux gestes et au métier, dans le respect de l'ergonomie dont dépend sa longévité dans le travail de maréchal-ferrant, l'apprenti dispose alors de 2 années supplémentaires. Sa formation, s'il poursuit en BTM après son BEPA, durera alors 6 ans.

UNE FORMATION AU LONG COURS

Mais la marche est souvent haute entre la sortie de BEPA maréchalerie et le BTM, et la réflexion bas-normande s'est donc orientée sur la manière d'améliorer cette transition.

Depuis plusieurs années, l'École nationale professionnelle des Haras (ENPH), implantée au Haras du Pin, propose un brevet de maréchalerie (brevet d'école) financé dans le cadre de la formation continue par le conseil régional. Cette formation, basée sur la pratique de la forge et de la ferrure orthopédique (partenariat avec le CIRALE - centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équines), n'est pas accessible par la voie de l'apprentissage.

LA MARÉCHALERIE PAR L'APPRENTISSAGE EN BASSE-NORMANDIE



* Validation des Acquis de l'Expérience

Pour y remédier, une réflexion s'amorce avec le ministère de l'agriculture autour de la mise en place d'un certificat de spécialisation (CS). En donnant une large place à la forge de fers spéciaux, en relation avec l'observation de cas référés de boiterie, ce CS en devenir apportera un complément nécessaire, une année au contenu très ciblé, propice à l'affirmation des gestes. Grâce à l'appui de la région, une possibilité de formation en 5 ans, très cohérente dans sa progression, sera donc offerte sur le territoire bas-normand.

Sylvie DOARE